



## **ARRÊTE N°09-25 RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS RUE DE LA MARINE**

*Le Maire de la Commune de Capesterre de Marie- Galante;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 alinéa 3, L 2213-1 et suivants relatifs à la Police de la circulation;*

*Vu le Code de la route et notamment les articles L 411-1, L 411-6, R 110-2, R411-25, et R 415-6 relatifs aux pouvoirs de Police de la circulation;*

*Vu la circulaire interministérielle n° 86-230 du 17 juillet 1986 en matière de circulation routière;*

*Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la circulation routière;*

*Vu la demande adressée par la société TRAPEG, représentée par Monsieur Nicolas GAUTHIER pour la réalisation de travaux de réfection des trottoirs de la Rue de la Marine;*

*Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures visant à garantir la sécurité, des usagers, et le bon déroulement des travaux;*

### **ARRETE**

ARTICLE 1: *A l'occasion de travaux de réfection des trottoirs prévus Rue de la Marine dans sa portion comprise entre la Rue du Presbytère et le Route Départementale 203 entre le 31 mars 2025 et le 04 juillet 2025, la circulation et le stationnement seront réglementés dans certaines rues de la commune.*

ARTICLE 2 : *La circulation et le stationnement seront interdits:*

- *Rue de la Marine dans sa portion comprise entre la Rue du Général LECLERC et et la Route Départementale 203 au niveau du stade José BADE;*

ARTICLE 3 : *Une déviation sera mise en place sur le Boulevard Maritime où la circulation se fera à double sens.*

ARTICLE 4 : *Une signalisation sera mise en place et entretenue par le service technique communal pour information du public.*

ARTICLE 5 : *Le présent arrêté sera publié partout où sera besoin.*

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Madame la Responsable du Pôle Développement et Aménagement du Territoire, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grand Bourg, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et publié partout où besoin sera .

A Capesterre de Marie-Galante, le 19 Mars 2025.



Le Maire  
Jean-Claude MAËS



Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : **50** km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

VOIR PLAN DE DEVIATION

Autres prescriptions :

La circulation sera adapté aux zones suivantes

Zone 1 : Route barrée entre le carrefour de la place et le carrefour de la rue Elie Vidocin

Zone 2 : Route barrée entre le carrefour de la rue Elie Vidocin et le carrefour du cimetière

Zone 3 : Restriction sur chaussée/ circulation alternée jusqu'à la fin de la zone travaux

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : .... **TRAPEG** ..... Représenté par : .... **GAUTHIER NICOLAS** .....

Adresse Numéro : **28D** Extension : ..... Nom de la voie : . **RESIDENCE MARCEL GARGAR** .....

Code postal | **97110**

Localité : . **POINTE A PITRE**

Pays : .....

Téléphone                      Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : ..... **NICOLASGAUTHIER** .....@..... **GJG.FR** .....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>

Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>

Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à Pointe à pitre le 18/03/2025

Nom : .. **GAUTHIER**

..... Prénom : . **NICOLAS**

... Qualité : ... **CONDUCTEUR TRAVAUX** .....

# PLAN SOMMAIRE DE SIGNALISATION



PLAN DE SITUATION

